

Année	Séance	N° d'ordre
2025	04	01

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 003-210301156-20250616-DEL_2025_4_1-DE

Commune de FLEURIEL

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de votants
09	09	09

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de FLEURIEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LAPLANCHE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2025

Etaient présents : Messieurs Gérard LAPLANCHE, Jacques BELOT, Pierre LAMPAERT, Thierry PAYANT, Fabrice SIRET, Mesdames Christine BESSON, Denise BIDET, Ophélie DURAND, Anaïs SANVOISIN,

Mme SANVOISIN a été élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention départementale au titre de la Dotation de Solidarité Départementale

Le maire expose au conseil municipal les devis obtenus pour divers travaux d'investissement envisagés pour l'année 2025 et inscrits au budget primitif. Il rappelle que ces derniers sont éligibles à l'aide départementale « dotation de solidarité départementale » ainsi qu'au fond de concours de la Communauté de Communes St Pourçain Sioule Limagne et propose de solliciter ces aides.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **confirme** la réalisation des travaux d'électrification de la petite porte de l'église, de stabilisation de la croix du cimetière, de renforcement de chemins ruraux pour un montant de 11 453,62 € HT

- **sollicite** auprès du Conseil Départemental de l'Allier une aide au titre du programme « dotation de solidarité rurale » sur la dépense prévisionnelle de 11 453,62 € HT.

- **sollicite** auprès de la Communauté de Communes St Pourçain Sioule Limagne une aide financière au titre du fonds de concours 2025

- **approuve** le plan de financement ci-dessous :à

Dépenses prévisionnelles :		11 453,62 € HT
Recettes sollicitées :	Département	5 000,00 €
	CCSPSL	1 915,68 €
	Commune (autofinancement)	4 537.94 €

- **autorise** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches afférentes à la présente décision.

Le Maire
G. LAPLANCHE

